

Commune d'IXELLES
Madame Nathalie GILSON
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Vos réf. : 7B/PU/VM/FF/2015/507
Nos réf. : AVL/JMB/XL-2.541/s.588
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Place Fernand Cocq, 16.
Transformation et rénovation des bâtiments avant et arrière, rehaussement de la
toiture du bâtiment avant et modification d'affectation partielle (régularisation
partielle). Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 17/05/16, sous référence, reçue le 19/05, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 01/06/16.

La demande concerne un immeuble de rapport (R+3+combles) et une arrière maison (R+2) qui servait d'entrepôt, situés dans la zone de protection de la Maison communale d'Ixelles. Le bien participe à l'ensemble néo-classique qui caractérise la place Fernand Cocq et qui date de la seconde moitié du XIX^e siècle.

La demande vise la transformation et la rénovation des deux bâtiments, la régularisation du logement aménagé dans les combles et la création d'un logement dans l'ancien entrepôt à l'arrière. Afin de régulariser le logement dans les combles et pour qu'il réponde aux prescriptions urbanistiques, une rehausse de la partie arrière de la toiture du bâtiment avant est prévue, permettant la construction d'une lucarne à l'avant et à l'arrière et l'aménagement d'une terrasse en façade arrière. Le projet d'aménagement de la maison arrière s'organise autour d'un petit atrium qui se développe sur les trois niveaux, recouvert d'une nouvelle verrière. Ses façades seraient rénovées, le rez-de-chaussée sablé pour retrouver la brique d'origine. Un auvent composé d'une ferronnerie à l'ancienne avec un vitrage opalin serait installé au-dessus du rez-de-chaussée afin de résoudre le vis-à-vis des chambres du bâtiment avant et du bâtiment arrière.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées ne porteront pas préjudice à l'intérêt intrinsèque du bien protégé situé à proximité directe.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : B.S.D. – D.M.S. : Mme O. Goossens ; B.S.D. – D.U. : M. M. Briard.